



PROGRAMME DE REVALIDATION Certificat Restreint d'Opérateur (CRO)

Textes de Références

Arrêté du **08 février 2016**, modifié, relatif à la délivrance du Certificat Restreint d'Opérateur, du Certificat Général d'Opérateur et du Certificat de Radioélectricien de 1ère classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite et son annexe I (conditions de délivrance du CRO).

Arrêté du 24 juillet 2013 modifié relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime et son annexe II, Appendice 10 relative aux revalidations des certificats d'opérateur de radiocommunications

Niveau(x) de formation et titre(s)

Attestation de formation menant à la revalidation du Certificat Restreint d'Opérateur correspondant (CRO).

Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat à la revalidation du Certificat Restreint d'Opérateur (CRO) doit :

- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**.
- Etre titulaire du Certificat Restreint d'Opérateur

Public concerné

Toute personne devant procéder à la revalidation de son Certificat Restreint d'Opérateur.

Objectifs de la formation

Remise à niveau incluant l'actualisation des connaissances et l'évaluation des compétences permettant la revalidation du titre.

Le stagiaire doit être en mesure d'utiliser de manière adaptée les différents systèmes de radiotélécommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM et navigant en zone A1, notamment : émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et utiliser les appareils radioélectriques en cas d'urgence.

Validité

Certificat soumis à revalidation quinquennale.

Durée de la formation et nombre minimum et maximum de stagiaires

Formation «Revalidation Certificat Restreint d'Opérateur » : 5 heures

Minimum : 5

Maximum : 8

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continu sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- documents et ouvrages relatifs aux radiocommunications maritimes

Les parties pratiques se déroulent dans une salle dédiée équipée de simulateurs.

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulations, démonstrations commentées justifiées, démonstrations pratiques dirigées.

Modalités d'évaluation

Formation théorique et pratique.
Uniquement en présentiel.

Assiduité, participation + tests.

Avoir réalisé avec succès les épreuves du test de revalidation (1 h de test). Le test vise les compétences citées dans le référentiel (**voir programme détaillé**) et est réalisé, en langue anglaise, sous forme de mises en situation sur simulateur SMDSM + une interrogation orale. Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20, pour l'ensemble des épreuves et sans note éliminatoire.

Coût, horaires et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>

Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

France travail: <https://www.francetravail.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>